

## Rapport de vérification des comptes

de l'année 2019 du

Centre Ucclais de Plongée (CUP)

En date du 29 juin 2020, nous nous sommes rendus, Marie -Pierre Pochet et Jean Theys, au domicile d'Olivier Dupont, président faisant fonction de l'asbl CUP, afin de procéder à l'examen des pièces comptables conformément au mandat qui nous avait été confié lors de la précédente assemblée générale des membres.

### 1. Méthodologie

Après un rappel de la part du président ff à propos des grandes lignes de gestion de la comptabilité, nous avons procédé par coups de sonde dans le grand livre des comptes. Nous avons examiné les extraits de compte pour certaines opérations. Nous avons vérifié la bonne concordance de celles-ci avec les pièces justificatives, les relevés bancaires et les inscriptions dans le livre des comptes.

### 2. Tenue des comptes

Après 2 heures d'analyse et de questions, nous avons pu constater que les dépenses examinées sont quasi toutes justifiées soit par des pièces comptables, soit par des notes de frais. Le président ff a pu répondre de manière claire et satisfaisante à nos questions. Il conviendra de rappeler aux membres du conseil d'administration qu'une très grande rigueur est nécessaire pour que toutes les pièces justificatives soient rassemblées.

### 3. Conclusions

La comptabilité de l'asbl CUP est correctement tenue malgré les aléas que le CUP a connus.

A noter que le président a demandé l'assistance d'un expert-comptable pour faire face aux problèmes engendrés par les démissions.

Cependant, nous avons constaté que les mouvements financiers sont conformes à l'objet social de l'asbl.

Les vérificateurs,

Marie Pierre Pochet



Jean Theys

